

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 14
Dont 4 procuration(s)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 Mars 2024.**

N° 19 / 2024

Relative à l'opération d'investissement « Acquisition d'un camion 13 m3 pour la commune de Hao »

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 13 mars 2024

Date de convocation : 04 mars 2024

Lieu de la séance : **FARE ARTISANAT DE HAO**

Membres présents : **11 membres**

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : **4 membres**

Membre(s) absent(s) : **1 membre**

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procuration à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	X		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	X		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	X		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	X		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	X		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU		X	Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		X	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal		X	Mme TETUA épse BUSTIN Francine
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	X		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	X		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		X	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	X		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale		X	
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	X		
M. TUTEAMARIU Edgar	Conseiller municipal	X		

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2024
987-200013456-20240313-DEL_019_2024-DE

Le Maire expose :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales applicable en Polynésie française ;
VU la délibération n° 97-81 APF du 29/05/1997 portant création de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française ;
VU l'arrêté n° 621 CM du 30/06/1997 portant organisation et attributions de la délégation pour le développement des communes de la Polynésie française et notamment son article 1er ;
VU la délibération n°41-2023 du 25 août 2023 relative au plan de financement pour l'acquisition d'un camion benne 13 m3 pour la Commune de Hao ;
VU le courrier n°051/PR/DDC du 23 janvier 2024 portant sur les mesures à prendre suite à la suppression de la contribution pour la solidarité (CPS ou « Tva sociale ») ;
VU le devis estimatif de l'opération ;

Considérant que la délégation pour le développement des communes, a pour mission de concourir à la politique d'aide au développement des communes de la Polynésie française menée par le gouvernement.

Considérant la nécessité de procéder à la mise à jour du plan de financement en y retirant la « tva sociale » demandé par courrier ci-dessus référencé.

Après débats et sur proposition du Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1 – La délibération n°41-2023 du 25 août 2023 relative au plan de financement pour l'acquisition d'un camion benne 13 m3 pour la Commune de Hao est abrogée.

ARTICLE 2 – **Approuve** l'opération « **Acquisition d'un camion 13 m3 pour la commune de Hao** » et **Adopte** le plan de financement, le dossier technique et le montant estimatif détaillé comme suit :

Détail de l'opération « Acquisition d'un camion 13 m3 pour la commune de Hao »	Montant
Montant total HT	22 070 000 F CFP
TVA 16%	3 531 200 F cfp
TVA 13%	7 150 F cfp
TERV	90 000 F cfp
Fret/assurance	930 000 F cfp
TMC	2 427 700 F cfp
Immatriculation	25 000 F cfp
Autocollants	30 000 F cfp
TOTAL T.T.C	29 111 050 F CFP

Plan de financement de l'opération :

Opération TOTAL TTC (100%)	DDC (60% TTC)	COMMUNE (SOLDE)
29 111 050 FCFP	17 466 630 FCFP	11 644 420 FCFP

ARTICLE 3 – **Autorise** le maire à solliciter l'aide financière du Pays, et à signer la convention d'assistance financière correspondante (et ses éventuels avenants) suivant le plan de financement retenu et au vu des crédits inscrits au budget communal.

ARTICLE 4 – **Autorise** le maire à lancer les consultations de marchés publics, à signer les marchés, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés correspondants avec le ou les entreprises retenues, ainsi que toute(s) décision(s) concernant leurs avenants éventuels, lorsque les crédits sont inscrits au budget communal, et ce, conformément au code des marchés publics.

ARTICLE 5 – Cette opération d'investissement portera le numéro d'opération n°2407 au sein du budget principal.

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2024
987-200013456-20240313-DEL_019_2024-DE

ARTICLE 6 – Conformément aux dispositions des articles R-421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr

ARTICLE 7 – Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

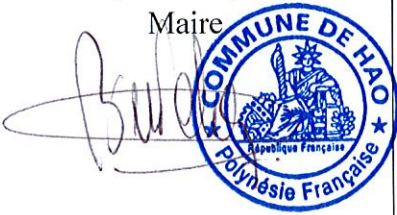
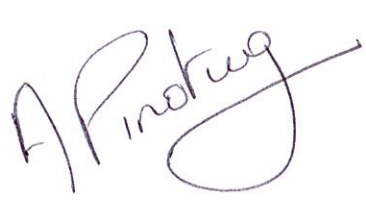
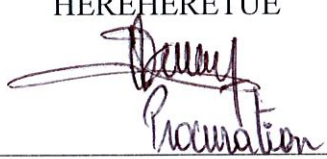
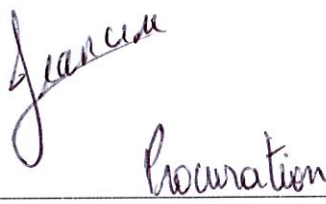
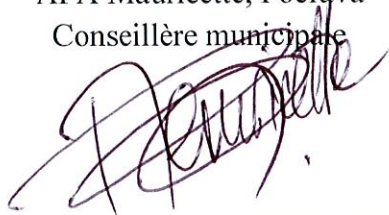
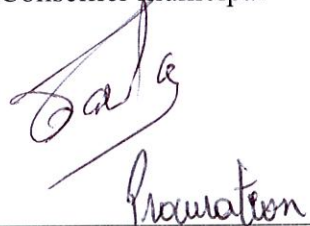
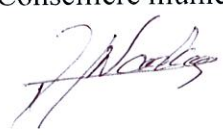
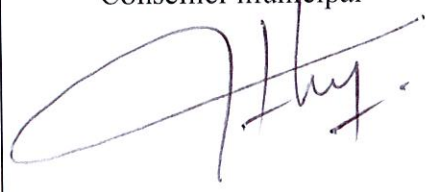
La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit :

Pour : **14 (dont 4 procurations)**

Contre :

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 27/03/2024
987-200013456-20240313-DEL_019_2024-DE

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Tuihata Maire 	TAKAMOANA Maniario Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAIU épouse TUTEIRIHIA Marie- Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE 	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal 	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal 

**Délibération relative à l'opération d'investissement
« Acquisition d'un camion 13 m3 pour la commune de Hao »**